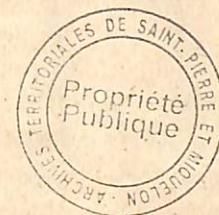




# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## Les Chalutiers

L'autre jour un de nos collaborateurs a fait dans ce journal un tableau saisissant et vérifique de la situation dans laquelle se trouve notre Colonie.

Aujourd'hui, un nouveau péril menace non-seulement St-Pierre, mais encore tous les pêcheurs de morue en général.

Nous voulons parler des chalutiers.

Depuis 3 ans des essais se poursuivent dans le but d'arriver à vulgariser sur le banc de Terre-Neuve ce nouveau mode de pêche à la morue. Jusqu'en 1906 les résultats ont été mauvais, mais cette année deux au moins des vapeurs se livrant à ces essais ont bien réussi.

Enhardis par ce succès nous sommes appelés à voir augmenter très rapidement la flotte des chalutiers.

Les capitaines profitant de l'expérience acquise, connaissant les différents fonds de pêche qu'ils ont à visiter, modifieront leurs filets suivant les circonstances et arriveront en peu de temps à des succès encore plus grands qui ne tendront ni plus ni moins qu'à la disparition complète de la pêche à la ligne de fond.

On nous dira que nous sommes trop pessimistes, que le péril est moins grand que nous ne tendons à le démontrer et enfin, en dernier argument on ne manquera pas de nous objecter que la mer est libre pour tout le monde.

Amère dérision! Si la mer est libre pour tout le monde, pourquoi donc le Comité Central des Armateurs de France, oppose-t-il une résistance acharnée aux sollicitations de notre compatriote qui veut-être

autorisé à tuer des baleines *dans la mer*, alors que ce même comité encourage et obtient des faveurs pour cette industrie des chalutiers qui, en vertu de ces mêmes mots « La mer est libre pour tous », arrivera à priver de leur gagne pain 12 à 15.000 marins-pêcheurs?

Nous n'exagérons rien en disant que le chalutage de la morue sur les bancs est appelé à faire disparaître cette même pêche faite à la ligne de fond.

Les marins dont nous avons pris l'avis sont unanimes à dire que les nombreux filets trainés sur les bancs dans tous les sens vont complètement changer la nature des fonds; les coquillages et plantes marines qu'affectionnent la morue seront constamment remués, arrachés et il est fort à craindre que ce poisson ne s'accorde pas de tout ce remue ménage.

Puis ce sera la crainte de voir à chaque instant les lignes enlevées par les chaluts.

A qui s'en prendront nos braves marins, lorsque par une froide journée de brume comme il y en a tant pendant la saison de pêche, un vapeur chalutier, passant inaperçu à quelques encablures de leur bateau glanera d'un seul coup tous leurs engins de pêche.

Un autre péril plus grand, plus terrible les menace encore. Ce péril, vous le devinez lecteurs, c'est l'abordage. L'abordage, un des plus grands dangers que redoute le marin pêcheur. Une masse sombre surgissant de la brume opaque, un choc, quelques cris, le silence retombe sur l'Océan et voilà vingt familles en deuil.

Comment! depuis des années les nations cherchent à faire intervenir un règlement défendant aux paquebots de passer sur les

bancs dans la crainte d'abordage avec les pêcheurs, et on tolérerait que 60 à 80 chalutiers parcourent ces mêmes bancs en tous sens, brisant les filets, enlevant les lignes coulant à fond les bateaux avec leurs équipages! Ce n'est pas possible, la question d'humanité à elle seule sera suffisante, nous en avons l'espoir, pour empêcher ce que nous qualifierons d'abus.

En nous plaçant à un autre point de vue nous allons démontrer que la pêche à la morue avec les chalutiers anéantira ni plus ni moins la pêche à la ligne de fond.

Lorsqu'il y aura un grand nombre de ces vapeurs pratiquant la pêche, il est incontestable qu'à eux seuls ils arriveront à alimenter tous les marchés de morues.

Les voiliers, pêchant à la ligne de fond seront obligés d'abandonner le métier, car ils ne pourront lutter avec les chalutiers et seront en outre exposés à chaque instant aux périls que nous venons de signaler.

Dans ces conditions on est en droit de se demander ce que deviendront les 12 à 15.000 marins qui les montent.

Il ne faudra pas compter les employer sur ces vapeurs, à peine si 1500 à 2000 d'entre eux y trouveront un gagne pain. Que feront les autres? De ce côté-là aussi la ruine est certaine.

On nous objectera qu'il faut suivre le progrès, qu'il faut faciliter les industries. Triste progrès qui aura pour résultat de mettre sur la paille tant de malheureux.

Les vapeurs chalutiers coûtant fort cher, il ne fait de doute pour personne que l'armement de ces navires sera entre les mains de quelques grosses sociétés, commanditées par des capitalistes. Que deviendront

alors tous les petits armateurs, ceux qui avec beaucoup de peine ont amassé quelques milliers de francs pour s'acheter un bateau et en faire leur gagne pain, eux aussi seront obligés de tout abandonner.

Il faut bien aussi se dire que la France n'est pas seule à armer pour la pêche aux banes, l'Angleterre, les Etats Unis, le Canada et le Portugal y envoient aussi de nombreux navires.

De quel œil ces nations vont-elles voir cet envahissement menaçant de nuire à l'une de leurs industries ? Elles vont également protester :

En résumé nous soutenons que la pêche à la morue faite sur une grande échelle par les chalutiers aura pour résultat certain d'anéantir la pêche à la ligne de fond. Il s'agit de savoir s'il y a avantage à un point de vue quelconque à substituer le nouveau mode de pêche à l'ancien. Pour les raisons énumérées ci-dessus nous répondons Non ! mille fois non ! Ce sera le coup de grâce donné à la Colonie, ce sera la misère noire pour des milliers de braves marins, et l'industrie de la morue proprement dite n'y gagnera rien.

## Les quais

Ils sont bien déserts ces pauvres quais que nous avons vus autrefois si animés et remplis de navires déchargeant les marchandises les plus variées.

C'était alors l'activité fébrile, le grincement des poulies, le et vient des camions, le grouillement des matelots joyeux d'être à terre et courant bordée; c'était la vie intense particulière aux ports de mer.

Aujourd'hui c'est le vide et la tristesse, tout est morne et désert. Chaque quinzaine le paquebot postal donne un peu de mouvement; de temps à autre un charbonnier ou un marchand de bestiaux mettent à terre leur chargement; au printemps quelques navires de France débarquent de rares marchandises et c'est tout.

Et puis, ils sont si délabrés, si vieux, si branlants ces pauvres quais que même les quelques bateaux qui en ont besoin n'y trouvent pas toutes les commodités qu'ils sont en droit d'attendre, lorsqu'on paie des taxes de navigation aussi élevées.

Nous nous demandons tous les jours pourquoi l'Administration ne s'occupe pas de les faire restaurer. Il ne faut pas nous objecter qu'il n'y a pas d'argent. Tout le monde sait qu'il y a environ 180.000 fr. à la Caisse de Réserve provenant de la somme qui n'a pas été employée au creusage du Barachois.

Cet argent ne peut être utilisé que pour la réfection des quais et l'entretien du port; la Chambre de Commerce consultée à ce sujet, a donné un avis dans ce sens.

Le moment va venir où, la pêche terminée, les marins n'auront aucun ouvrage; avec une campagne aussi désastreuse il est tout à supposer que les commerçants serviront plus que jamais les cordons de la bourse, et ne feront plus de crédit.

Alors, quoi ! va-t-on laisser ces malheureux mourir de faim, tandis qu'il y a de l'argent dans les coffres forts et qu'on peut leur procurer les moyens de gagner leur vie.

Ce n'est pas possible, et nous nous permettons d'adresser un chaleureux appel à Monsieur l'Administrateur pour qu'il s'occupe sans plus tarder de cette question,

La digue a besoin d'entretien, la réfection des quais s'impose, c'est clair, personne ne peut le nier, pourquoi ne fait-on pas exécuter ces travaux.

A propos des quais, si l'on nous permettait un conseil nous serions d'avis de remplacer tous les poteaux en bois qui sont pourris et qui ont besoin d'être changés tous les 5 ou 6 ans, tout simplement par des poteaux en ciment armé qui coûteront peut-être un peu plus cher mais qui auront l'indéniable avantage de durer de longues années sans avoir besoin d'aucun entretien.

Ce que nous préconisons n'est même pas une nouveauté car maintenant dans bien des ports c'est cette construction que l'on emploie, et puisqu'on a l'argent autant faire du même coup quelque chose de durable.

Après avoir été discuté et décrié à propos de la construction de l'Eglise, le ciment armé a fini par conquérir bien des gens qui lui étaient hostiles, les uns par parti pris, les autres par appréhension; on nous affirme même qu'il est question de construire à Miquelon un quai en ciment armé afin de faciliter les embarquements et les débarquements. Nous désirons que ce projet aboutisse car il est appelé à ren-

dre de grands services à cette localité.

Esperons aussi que notre appel sera entendu, il s'agit non seulement de conserver et d'améliorer ce qui existe mais encore de faire œuvre humanitaire en procurant aux travailleurs de l'ouvrage dont ils vont tant avoir besoin pour vivre.

## A M. Th. Clément

Monsieur Théodore Clément, dans une lettre adressée au Directeur du Réveil nous laisse entendre qu'il ne lit jamais la Vigie. Ce monsieur ne daigne pas jeter son regard olympien sur notre modeste feuille; nous avouons à notre honte que nous lisons le Réveil St-Pierrais d'un bout à l'autre, sans oublier les annonces,

Si M. Clément avait lu la Vigie du 28 Juillet, il aurait constaté que ses amis l'ont induit en erreur. En effet, l'article signé «Guslave» ne dit pas que *M. Louis Légasse avait plaidé pour M. Clément, au ministère, une cause quelconque qui, bien entendu, n'est pas indiquée*.

Voici ce que dit la Vigie : *Il (L. Légasse) défendait dernièrement au Ministère, une affaire Clément Théodore non pas par amitié pour M. Clément !! mais dans l'intérêt de la Colonie, à la suite d'une plainte de Paul Revert de St-Malo au sujet de l'introduction en France de capitaines soit disant étrangers, provenant de St-Pierre et Miquelon.*

La cause est il nous semble bien clairement indiquée, et vous auriez mieux fait M. Clément de dépenser dix centimes pour lire notre journal plutôt que d'écouter vos amis qui vous ont mal renseigné, et ont été la cause que vous avez dit des bêtises.

Vous pouvez être tranquille, vous n'avez à savoir aucun gré à M. Légasse de ce qu'il a fait dans cette affaire, car il a travaillé pour la Colonie et non pour vous.

Nous savions aussi que M. Clément n'a besoin des services de personne, il est assez fier et assez riche pour s'en passer. Cependant jadis, M. Clément fut fort heureux de trouver un tas de fort braves gens qui lui rendirent le service de lui donner leur argent en échange des parchemins de la « Société St-Pierraise de navigation à vapeur ». On sait ce qu'il advint de cette société, les braves gens ne revirent que fort peu de leur argent, par contre les méchan-

les langues prétendent que cette affaire fut très profitable à M. Clément; c'est ce prouve qu'il ne faut jamais dire qu'on n'a pas besoin des autres.

## A propos de l'Eglise

On nous rendra cette justice que depuis la réapparition de la Vigie, nous n'avons jamais parlé de l'Eglise estimant que tout avait été dit et redit à ce sujet.

Mazier au contraire semble très préoccupé de la construction de cet édifice et il n'est pour ainsi dire pas de numéro du Réveil où il ne nous en parle.

Ce grand critique, ce savant architecte n'ose plus faire de charges contre le ciment armé, mais il trouve l'Eglise un monument massif, sans cachet, écrasé; puis il nous prédit que ce sera un cloaque pestilential où mènera les canards de son espèce affrageront des rhumes de cerveau.

Une fois, le trou pour les cloches est trop petit, une autre fois c'est l'Eglise qui s'enfonce et ne tend ni plus ni moins qu'à disparaître. Dans son numéro du 1<sup>er</sup> Septembre Mazier nous sert le bouquet. Ecoutez bien sans rire, amis lecteurs.

« Si l'Eglise avait été construite en bois, au lieu d'en ciment armé, la ruine de la Colonie eût été retardée de deux années. Parce que ? Comment vous demandez pourquoi !

Mais tout simplement, naïfs que vous êtes parce que la construction de l'Eglise en bois aurait donné beaucoup plus de travail aux ouvriers que celle en ciment armé.

On a déjà prédit à Mazier qu'il finirait son existence dans un cabanon, nous croyons que le moment de l'y enfermer est venu, sans quoi on ne peut répondre de ce qui arrivera.

Nous ne résulterons pas l'ineptie de Mazier, les faits sont là et il nous serait facile de donner exactement le chiffre des journées payées aux ouvriers.

M. Mazier nous dit que Mgr Légasse aurait dû tenir compte des désirata et des besoins de ses paroissiens. Mais, c'est précisément ce qu'il a fait. Le 2 Avril 1905 les paroissiens qui sont en même temps électeurs ont dit. « Nous voulons un Conseil Municipal qui vendre à la fabrique » « le terrain dont elle a besoin pour cons- »

« truire son Eglise en ciment armé » Est-ce clair ! Et d'un magistral coup de balai ils ont mis vos amis dehors; et l'Eglise se construit elle ne coûtera pas un sou aux paroissiens ni aux contribuables, et elle sera achevée quoi qu'on dise ou quoi qu'on fasse.

Et puis à la fin il nous ennuie ce Monsieur avec toutes ses réflexions saugrenues et nous nous demandons qu'est-ce que ce Ja peut bien lui faire qu'il y ait une église ou qu'il n'y en ait pas, qu'elle soit en ciment armé, en bois, en sucre ou en chocolat, puisqu'il n'y mettra jamais les pieds; qu'il nous fiche la paix et s'occupe de choses plus sérieuses s'il en est capable.

Quelques mots en terminant: Vous nous « dites que la misère est dans le pays » « depuis trois ans et, en sa qualité de « « pasteur il, ( Monseigneur Légasse ) n'a » « rien fait pour la soulager ».

Je vous arrête et je vous demanderai si, notamment pendant le long et dur hiver 1904-1905 c'est à la porte du presbytère ou devant le bureau du Réveil que l'on voyait les malheureux faire la queue et recevoir, qui du pain, qui de la chaussure, les uns des bons de charbon, les autres des bons de viande, et bien d'autres secours, secours du reste que l'on distribuait régulièrement avant et encore depuis.

Vous devriez avoir honte de faire des insinuations pareilles, vous savez bien que ces secours viennent du presbytère, mais nous vous l'avons déjà dit toutes les perfidies, toutes les ignominies, tous les mensonges sont dans votre bouche.

Vous finirez dans un cabanon, cela ne fait pas de doute et St-Pierre sera délivré de votre néfaste personne.

## Le Gouvernement de l'Inde française

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de M. Angoulvant au Gouvernement des Etablissements français dans l'Inde.

Quoiqu'en ait dit le Réveil c'est un poste de confiance auquel notre ancien Gouverneur vient d'être appelé par le Gouvernement de la République.

En effet de nombreuses difficultés ont surgi depuis quelques années dans cette

Colonie, au sujet du système électoral pratiqué jusqu'à présent.

On sait que d'après le rite des indiens, il leur est interdit de voter, individuellement; seuls les chefs de caste ont droit de vote. Or la loi électorale française est formelle, l'électeur doit voter en personne et non par représentant. Jusqu'à présent les chefs de caste venaient voter pour tous leurs sujets. Ces fraudes ont été découvertes et l'histoire a fait beaucoup de bruit. Il s'agit en ce moment de réformer le système électoral et d'arriver à faire respecter notre loi sans froisser les sentiments de caste des indiens. C'est donc une tâche des plus délicate qui vient d'être confiée à M. Angoulvant.

Nous avons la certitude qu'il saura la mener à bonne fin.

Les Etablissements de l'Inde sont très prospères de plus le budget de cette Colonie est le seul qui s'équilibre sans déficit.

## La Chasse à la perdrix

Officiellement l'ouverture de la chasse à la perdrix a eu lieu cette année le 2 Septembre, officieusement il y a bel âge que les malheureux perdreaux ont été pelotés par les fusils des braconniers.

Tous les ans il en est ainsi et c'est impunément, presque à la barbe des autorités, qu'on viole la loi.

Elle est presque impossible à faire exécuter cette loi, étant donné le personnel plus que restreint dont on dispose et l'étendue du terrain de chasse.

Nous ne nous ferons pas l'écho des rachotars et potins qui ont circulé tous ces temps derniers au sujet de cette chasse, mais il en résulte qu'indubitablement des centaines de perdrix ont été tuées avant l'ouverture.

Nous blâmons énergiquement les chasseurs qui se mettent ainsi dans leur tort, ce qu'ils font n'est d'abord pas loyal surtout, si, comme on nous l'a affirmé, certains d'entre eux tuent les perdrix pour les vendre.

En les tuant alors qu'elles sont encore beaucoup trop petites, on risque d'en faire disparaître complètement l'espèce, ce qui sera, il faut l'avouer un triste résultat.

Puisque le Gouvernement ne peut pas arriver à protéger d'une façon efficace la

chasse à la perdrix, il existe selon nous un moyen, le suivant.

Les chasseurs loyaux, c'est-à-dire ceux qui ne chassent qu'en temps permis n'ont qu'à s'entendre afin de prévenir messieurs les braconniers, qui sont tous bien connus, que s'ils continuent leurs exploits, ils seront surveillés et impitoyablement dénoncés aux autorités.

On trouvera peut-être ce procédé peu chevaleresque. Y-a-t-il besoin, je vous le demande, de prendre des ménagements avec ces personnes qui en employant des procédés peu scrupuleux gâtent en même temps le plaisir légitime que cherchent à se procurer ceux que l'honnêteté rend fidèles observateurs des lois ? Ce n'est pas notre avis.

## Le chalutier Capella

Le 24 Août au matin le chalutier à vapeur Capella est entré dans notre port ayant pêché 80.000 morues et faux poissons. Le capitaine Hu et nous a déclaré être très satisfait de ce résultat.

Quelques heures après son arrivée, ce vapeur accostait le quai du Commerce et commençait l'embarquement d'environ 140 tonneaux de charbon.

Nous avons été très surpris de voir ce charbon sorti des magasins du Service Local ; nous savions qu'il n'y avait pas de charbon à flot, mais nous savions aussi qu'il n'en manquait pas en magasin chez les uns et chez les autres ; nous estimons qu'il n'y avait aucune nécessité à consentir un prêt à ce vapeur et priver ainsi les détenteurs de charbon d'une vente.

On nous a dit que le Président de la Chambre de Commerce, qui est en même temps le consignataire du Capella, aurait affirmé à M. l'Administrateur qu'il n'y avait pas à St-Pierre de charbon en magasin, nous nous permettons d'estimer que le Chef de la Colónie, malgré cette affirmation, avait le devoir, au préalable, de s'assurer de son exactitude.

Pendant l'hiver 1903, l'Administration avait refusé obstinément à l'entrepreneur du Service postal de lui prêter 25 à 30 tonneaux de charbon pour expédier le Pro Patria, et cependant personne n'en avait en magasin à ce moment. Il a fallu employer les grands moyens, c'est-à-dire

mettre en avant l'impossibilité de transporter le courrier pour que l'Administration consente à en prêter.

Pourquoi aujourd'hui est-on si coulant et enlève-t-on aux détenteurs de charbon le petit bénéfice qu'ils auraient pu faire sur cette vente ? Nous avouons n'y rien comprendre.

## Football Association Match International

Ainsi que nous l'avions annoncé la revanche du match de Football joué le 15 Août à Grand Bank a eu lieu à St-Pierre le 29 Août.

C'est par un temps magnifique que cette partie sensationnelle s'est déroulée de 2 à 4 heures du soir sur le terrain des français.

La population St-Pierraise avait tenu à honneur de rendre aux anglais le sympathique accueil que nos jeunes compatriotes avaient reçu en terre anglaise, aussi une foule, que l'on peut estimer à plus de 1500 personnes assistait à ce spectacle nouveau pour notre pays.

La musique municipale, bien entraînée par son chef M. Déminiac escorte les joueurs et fait entendre sur le terrain les meilleurs morceaux de son répertoire.

La partie commence à deux heures et presque aussitôt on se rend compte que les français sont supérieurs ; ils sont plus les et plus ardents que leurs antagonistes qui jouent un peu mollement, cependant ce n'est qu'à 2 h. 30 que l'équipe française réussit à marquer un but, à la suite d'un « hands » commis par un avant anglais. L'attaque reprend et à 2 h. 45 Beauchateau par un habile corner marque un deuxième but. Cinq minutes après sonne l'heure du repos.

La reprise est à 3 heures 5, les français un peu trop certains de leur victoire jouent avec mollesse cependant, après une belle charge des avants, Houdoucure marque un troisième but pour l'équipe française à 3 h. 25. Le succès est assuré et à 3 h. 50, le temps étant écoulé, la lutte cesse.

Au milieu des vivats des spectateurs les capitaines français et anglais sont portés en triomphe, la musique joue successivement la « Marseillaise » et le « God save the king », puis le cortège reprend le chemin de la ville.

A cinq heures un lunch de 80 couverts était servi à nos hôtes ; un certain nombre de dames et de jeunes filles y assistaient. La plus grande cordialité n'a cessé de réigner pendant ces agapes fraternelles qui se sont prolongées jusqu'à 7 heures.

Le départ pour Grand Bank a eu lieu un peu après 9 heures : longtemps avant, les groupes s'étaient formés et parcourraient la ville en chantant de joyeux refrains.

Lorsque le « St-Pierre » quitte la cale, des hourras frénétiques sont poussés par la foule, les anglais y répondent en entonnant la Marseillaise, les sifflets des vapeurs se mettent de la partie, et les feux de Bengale éclairent cette scène qui ne manque pas d'être impressionnante.

Nous sommes persuadés que tous, anglais et français emporteront de cette journée un excellent souvenir, nous souhaitons de voir se renouveler l'an prochain ces luttes pacifiques et toutes courtoises qui ne peuvent que tendre à l'amélioration des rapports qui doivent exister entre les deux pays.

## A VENDRE

Une goëlette de 12 tonneaux avec bon gréement et armement de pêche complet.

S'adresser au bureau du Journal.

## A VENDRE

L'Ancienne propriété J. Lamusse (actuellement Cellier) consistant en maison d'habitation, magasins, boutique, boulangerie, jardins, parcs, boucherie, etc. donnant accès de droit sur la cale.

S'adresser pour renseignements à M. L. Legentil à l'Île aux Chiens.

## A VENDRE

Une bicyclette de dame et une bicyclette d'enfant.

S'adresser au bureau du Journal.

Le Gérant Fernand Dotsabide  
Imp. LA VIGIE